

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 6 août 2024

Date de publication précédente: 10 janvier 2019

No de fiche: 173GA-21

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

715 Spraflex® Gold (Aérosol)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Lubrifiant de surface pour les entraînements à chaîne, les engrenages ouverts, et les cordes en fil de fer.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022

Aérosol, Catégorie 1, H222, H229

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

2.1.2. Classification conforme au SIMDUT 2015

Aérosol inflammable, Catégorie 1, H222

Gaz comprimé, H280

Irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**2.2.1. Étiquetage conforme au SIMDUT 2022****Pictogrammes de danger:****Mention d'avertissement:** Danger

Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection.
P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P332/313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires: Aucun**2.2.2. Étiquetage conforme au SIMDUT 2015****Pictogrammes de danger:****Mention d'avertissement:** Danger

Mentions de danger:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Récipient sous pression: Ne pas perforez, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection.
	P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P332/313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
	P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
	P405	Garder sous clef.
	P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Naphta léger (pétrole), hydrotraité*	25-35	64742-49-0	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Propane	5-10	74-98-6	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	1-5	25619-56-1	Acute Tox. 4, H302/332 Skin Irrit. 2, H315
Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène	1-5	10254-57-6	Aquatic Chronic 4, H413
Dioxyde de carbone	1-5	124-38-9	Press. Gas (Comp.), H280
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	0,1-<1	112-34-5	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Autres Ingrédients¹:

Huile minérale blanche (pétrole)	1-5	8042-47-5	Non classé
----------------------------------	-----	-----------	------------

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

*Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter immédiatement un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Éviter de respirer les vapeurs. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Une inhalation excessive des vapeurs provoque une irritation des yeux et du système respiratoire et peut causer des malaises, des maux de tête, et autres troubles du système nerveux. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Les chlorures, le SOx, les oxydes de carbone, l'azote, le soufre, le barium et autres vapeurs toxiques.

Autres dangers: Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien agiter avant l'emploi. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Se laver la peau soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	342 *	1400*
Propane	**	SO
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	SO	SO
Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène	SO	SO
Dioxyde de carbone	5 000	9 000
	STEL:	
	30 000	54 000
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10 ^a	SO
Huile minérale blanche (pétrole)	(brouillard d'huile)	5

* Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH .

** Asphyxiant simple.

^a Fraction inhalable et vapeurs

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent dans les zones basses.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un masque intégral ou un demi-masque équipé d'un filtre combiné anti-poussière et anti-vapeur organique (par ex.: type de filtre EN A-P2).

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc nitrile).

Naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Type de contact	Type de gant	Epaisseur du revêtement	Temps de rupture *
Immersion	Caoutchouc nitrile	0,40 mm	> 480 mn
Projection	Caoutchouc nitrile	0,11 mm	> 30 mn

*Déterminé selon la norme EN374.

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité

Autres: Aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide	pH	n'est pas applicable
Couleur	ambre	Viscosité cinématique à 40 °C	172 cSt @ 25 °C, calculé
Odeur	odeur de solvant	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas défini	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	0,87 kg/l
% volatil (par volume)	37%	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	inflammable	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	n'est pas défini
Point éclair	-9 °C, produit seulement	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	ASTM D93	Propriétés explosives	n'est pas défini
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Viscosité dynamique: 150 cps @ 25 °C

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes libres et surfaces portées au rouge.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes, et les agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les chlorures, le SOx, les oxydes de carbone, l'azote, le soufre, le barium et autres vapeurs toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Les personnes souffrant de maladies respiratoires ou de la dermatite sont en général affectées par l'exposition.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits. ETA-mélange = 138 889 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50, rat	> 5 000 mg/kg
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	DL50, rat	1 750 mg/kg (références croisées)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	DL50, souris	2 410 mg/kg
Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène	DL50, rat	16 000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	DL50, rat	> 5 000 mg/kg

Par voie cutanée:

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	DL50, lapin	> 10 000 (références croisées)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	DL50, lapin	2 764 mg/kg
Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
Huile minérale blanche (pétrole)	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg

Par inhalation:

ETA-mélange = 833 mg/l (vapeur). Une inhalation excessive des vapeurs provoque une irritation des yeux et du système respiratoire et peut causer des malaises, des maux de tête, et autres troubles du système nerveux.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	CL50, rat, 4 h	> 23,3 mg/l (vapeur)
Propane	CL50, rat, 4 h	658 mg/l
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	CL50, rat, 4 h	> 10,5 mg/l (vapeur, références croisées)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	CL0, rat, 4 h	> 2,1 mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	CL50, rat, 4 h	> 5 mg/l (brouillard)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Irritation de la peau, lapin	Irritant
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	Irritation de la peau, lapin	Modérément irritant (références croisées)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Peut provoquer une irritation légère des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum	Irritation des yeux	Non irritant (références croisées)
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Irritation des yeux, lapin (OCDE 405)	Irritant (Score d'irritation de l'œil 2,33 - 2,78) ECETOC, 1998

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Huile minérale blanche (pétrole)	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité, Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum: Essai in vitro, bactérie, négatif. Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène: Test d'Ames, négatif. Huile minérale blanche (pétrole) : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Toxicité pour la reproduction:

Naphta léger (pétrole), hydrotraité, Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Bis(dinonylnaphthalènesulfonate) de baryum: pas d'effet significatif ou de danger critique connu. Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène: dans des études sur animaux de laboratoire, n'a pas perturbé la reproduction.

STOT - exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée:	Divers rapports font une association entre la surexposition prolongée ou répétée à tous les solvants en milieu de travail et des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Naphta léger (pétrole), hydrotraité, Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène, 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol, Huile minérale blanche (pétrole): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Aucune toxicité prévue par aspiration sur la base de la viscosité.
Autres informations:	Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Naphta léger (pétrole), hydrotraité: 48 h LE50 (daphnie) = 3 mg/l, basé sur des données provenant de produits similaires.

Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène: NOEC chronique (Daphnia magna) 21 jours > 0,247 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Naphta léger (pétrole), hydrotraité: devrait être facilement biodégradable, basé sur des données provenant de produits similaires; devrait se dégrader rapidement dans l'air. Lubrifiant à base d'hydrocarbure semi-synthétique: ce produit n'est pas facilement biodégradable. Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène: ce produit n'est pas facilement biodégradable (OECD 301B, 28 jours: 21%). 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: facilement biodégradable (85%, 28 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Naphta léger (pétrole), hydrotraité: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) 2,1 – 5, estimé. Bis(dibutyldithiocarbamate) de 4,4'-méthylène: log Ko/e = 6,73, estimé. Huile minérale blanche (pétrole): Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) > 6. 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants (BCF 1,4 - 3,2, QSAR).

12.4. Mobilité dans le sol

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Naphta léger (pétrole), hydrotraité: cette substance est extrêmement volatile et s'évapore rapidement dans l'air si elle est relâchée dans l'environnement. 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol: produit ayant selon toute probabilité une mobilité très rapide dans les sols.

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Les contenants avec du produit doivent être incinérés en respectant les normes de traitement appropriées pour le barium. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: UN1950

TMD: UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

OACI: AEROSOLS, FLAMMABLE

IMDG: AEROSOLS

RID: AEROSOLS, FLAMMABLE

TMD: AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: 2.1

TMD: 2.1

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EMS. F-D, S-U, EXPÉDIÉ EN QUANTITÉS LIMITÉES

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**Abréviations et acronymes:**

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0: Dose minimale avec effet observé
 DSEO: Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS: Fiche de données de sécurité
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND: Non disponible
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PEL: Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH: Système général harmonisé
 SO: Sans objet
 STEL: Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV: Valeur limite d'exposition
 VLCT: Valeur limite court terme
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Aerosol 1, H222	Méthode fondée sur des données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Règle d'extrapolation «Dilution»
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes:

- H220: Gaz extrêmement inflammable.
- H222: Aérosol extrêmement inflammable.
- H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
- H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302/332: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
- H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 6 août 2024

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 1.2, 1.3, 2.2, 3, 4.2, 5.2, 6.1, 6.3, 8.1, 9.1, 9.2, 11, 12.1, 12.2, 12.3, 12.5, 13, 15, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.